



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

A V I S P U B L I C

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT numéro 26-620 sur les nuisances**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 26-620 sur les nuisances.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 :30 hres à 13 :30hres ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

DONNÉ À LAMBTON, CE 30 juillet 2026

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Deslongchamps, directeur générale et greffier trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 26-620 sur les nuisances.

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 juillet 2026

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier trésorier